

07
R A P P O R T**OBJET : PLACE MAZELLE – LANCEMENT D’UN CONCOURS DE MAÎTRISE D’ŒUVRE**

La Place Mazelle est un espace public urbain majeur pour la ville de Metz. Or, cet espace, hier consacré uniquement à la voiture, était largement déqualifié au regard du traitement de l’ensemble du boulevard circulaire (ring). Il constituait de fait un « point noir urbain » dans la perception urbaine de la ville.

Celle-ci va être profondément remaniée. En effet, elle va connaître des évolutions importantes de ses fonctions dans les années qui viennent :

- D’une part, dans le cadre des réorganisations générales de la circulation liées à la création de la ligne METTIS, et l’aménagement du Boulevard de la Seille et de la Place Camille Hocquard ; l’impact de ces projets sur ce lieu d’échange en matière de déplacements est important.
- D’autre part, sur la place elle-même des travaux importants sont en cours et vont nécessairement modifier la configuration de l’espace.

Il s’agit en particulier :

. de la création du parking à dominante résidentielle de 270 places réalisé le long du talus SNCF qui sera terminé au 2^{ème} trimestre 2010. L’intégration de cet ouvrage, l’organisation des entrées-sorties seront à prendre en compte dans le projet global d’aménagement

. de la réalisation par HAGANIS d’un bassin de stockage de 8 500 m³ en sous-sol de cette place, qui permettra d’éviter le rejet de pollutions dans la Seille. Les travaux devront être achevés fin 2010.

Dans ces conditions et au regard de l’importance de ce site dans le paysage urbain, il convient, tout en respectant les fonctionnalités de circulation prenant en compte les circulations denses et la réorganisation générale des transports en commun, d’aménager un espace public de grande qualité.

La Ville, afin d’anticiper ce réaménagement, a fait réaliser une étude par P. PANERAI, urbaniste, pour imaginer une configuration nouvelle de ce site.

Par ailleurs, dans la continuité de ce carrefour, il apparaît nécessaire d'envisager l'aménagement de la liaison entre cette place et la Porte des Allemands, pour en constituer une promenade agréable pour les piétons et les cycles dans le cadre général de continuité le long du Boulevard Maginot.

Il convient aujourd'hui sur ces bases, d'engager un concours de maîtrise d'œuvre permettant de choisir un projet répondant aux exigences de la Ville en matière de développement urbain durable.

Le coût d'ensemble est évalué pour les travaux à 4,5 M d'Euros.

Cette opération devra être engagée à la suite de la libération du site par HAGANIS à partir du début de l'année 2011.

En conséquence, la motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : PLACE MAZELLE – LANCEMENT D’UN CONCOURS DE MAÎTRISE D’ŒUVRE

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code des Marchés Publics pris notamment en ses articles 25, 38, 70 et 74II,

VU la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée et ses décrets d’application, relative à la maîtrise d’ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d’œuvre privée,

VU le programme d’investissement 2010,

VU la réalisation du bassin de stockage des eaux,

VU la construction d’un parking de 270 places le long du talus SNCF,

DECIDE,

- D’organiser un concours restreint sur esquisse détaillée permettant de choisir une équipe de maîtrise d’œuvre qui comprendra obligatoirement un bureau d’études en transport-environnement et dont le mandataire sera un architecte - urbaniste,
- D’élire à la représentation proportionnelle cinq membres du Conseil Municipal et leurs suppléants en nombre égal comme devant faire partie du jury chargé notamment, sous la Présidence de Monsieur le Maire ou son représentant d’émettre un avis quant au choix de l’équipe de maîtrise d’œuvre ,
- De désigner, outre Monsieur le Maire en sa qualité de Président de droit, comme membre du jury

Titulaires

-
-
-
-
-

Suppléants

-
-
-
-
-

pour siéger au jury précité,

- De limiter à 5 le nombre de candidats admis à concourir,
- D'attribuer une prime de 25 000 € à chaque concurrent remettant une offre qui sera conforme au règlement de concours, à financer au moyen des crédits disponibles au budget de l'exercice en cours,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute étude préalable et lancer toutes les procédures de consultation conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics qui sont nécessaires à la réalisation de l'opération (assistance à maîtrise d'ouvrage),
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces ou documents contractuels se rapportant à cette opération, y compris les avenants éventuels dans les limites précisées par l'article 19 du Code des Marchés Publics,
- De solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Pour le Maire
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER